

COMPTE RENDU DU CT DO DU 24 JUIN 2016

Déclaration liminaire de FO :

En préambule de ce CT, FO attire l'attention de la DO sur la situation à Dzaoudzi et plus particulièrement sur l'organisation du travail des contrôleurs qui ne respecte pas la réglementation et les oblige à dépasser régulièrement les butées horaires sans bénéficier des repos obligatoires. FO demande à la DO de prendre rapidement les dispositions pour que cette situation cesse.

FO demande que le point 8 relatif à la procédure de secours en cas d'absence inopinée d'opérateurs NOTAM au BNI soit retiré de l'ordre du jour. En effet, FO estime que la note présentée est loin d'être aboutie. La DO accepte de reporter ce point à un prochain CT d'automne. D'ici là un GT associant également les agents BRIA traitera de la rédaction de cette procédure.

REGISTRE DES HEURES

Le DO présente une note fixant les modalités de mise en œuvre d'un registre papier des heures de contrôle. Cette note apporte des précisions sur les amendements induits dans les PCU.

Quoi de neuf avec ce registre ?

Cette nouvelle version du « carnet d'heures » comportera comme aujourd'hui le total des heures de la journée travaillée mais également le nombre d'occurrences pour chaque groupe de secteur. Dans les organismes de contrôle d'approche et les organismes de contrôle d'aérodrome, ces *groupes de positions ou de secteurs* sont définis en prenant en compte les différentes qualifications ou mentions de qualification : contrôle des mouvements au sol au sein de la qualification de contrôle d'aérodrome (ADI/GMC), le contrôle local (ADI/AIR) et enfin le contrôle d'approche (APP ou APS). S'agissant des CRNA, le nombre de *groupes de positions ou de secteurs* tient compte de la taille et des spécificités des zones de qualification et des regroupements de secteurs applicables dans les unités. Pour chacun de ces *groupes de positions ou de secteurs*, une pratique minimale est fixée par organisme (occurrences = tenues de poste sur un secteur au moins pendant 30 mn). Une copie de ce registre papier est rendue chaque mois (ou multiple de cycles n'excédant pas 1 mois). Un tableau fixe le nombre de groupes de secteurs pour chaque organisme avec le nombre d'occurrences minimales associées.

Ce registre des heures ainsi que les modifications du PCU sera mis en place au 1^{er} juillet de cette année !

La DO a également profité de ce point pour donner des informations sur le thème des ECP/ECL. A l'unanimité, les OS ont dénoncé le fait que ce point ne pouvait être mis au vote, notamment à cause du nombre de ressources nécessaires aux évaluations/examens en discussion dans le cadre du protocole. La DO a finalement accepté de mettre ce point au vote lors d'un prochain CT DO dédié le 12 juillet.



EVOLUTIONS BO

Dôle : le BO reste à 5 (avec mise à jour de la grille d'armement).

Vote : pour FO, SNCTA, UNSA, abstention CGT

Clermont Ferrand : objectif de gestion à 40 qui se traduit dans les faits par un 39+1 (pour les FH) +1 (CDQI).

Vote : pour SNCTA, abstention FO+UNSA, contre CGT

Cannes : la problématique des hélicos est prise en compte. Il y a nécessité d'aller dans le sens de l'augmentation du BO qui se traduira à court terme par une suralimentation à BO+2 en GS32h.

Saint-Denis/Dzaoudzi : la DO se déplacera à l'automne pour recueillir les éléments localement. Ce dossier sera traité conjointement avec Dzaoudzi qui sera suralimenté au prochain GS32h afin d'anticiper la montée d'effectif nécessaire au vu des très nombreuses extensions d'horaire non prises en compte actuellement. FO a rappelé que le service d'APP doit être rendu localement.

MNL : la DO étudie le passage au H24 accompagné d'un BO à 11.

Le passage en H18 a été renvoyé au CT DO d'automne.

Planning de révision des BO: Dzaoudzi sera étudié avant le CT DO d'automne et les organismes d'Agén, St Etienne, Pointe à Pitre et Etampes le seront en 2017.

FO, le SNCTA et l'UNSA ont redemandé une étude de BO de Cayenne. La DO n'a pas voulu s'engager dans cette étude. Par contre elle a confirmé qu'elle sur-affectera à Cayenne à la hauteur de +3 lors du prochain GS32h.

CONSIGNE SMARTPHONE

La DO propose une note obligeant à éteindre les téléphones portables sur la position de contrôle.

Toutes les OS se sont étonnées de voir ce type de note. Les contrôleurs sont tout à fait aptes à savoir quand il ne faut pas utiliser ce type de matériel sur la position.

CONSIGNE DO « PROCEDURE DE SECOURS EN CAS D'ABSENCE INOPINEE D'OPERATEURS NOTAM AU BNI »

Ce point est reporté à un prochain CT DO d'automne à la demande de FO.

ORGANISATION DES SERVICES DE LA DO

Deux notes concernant respectivement le SNA-N et le SNA-RP sont présentées. Il s'agit essentiellement de « toilettage » organisationnel.

Votes :

note SNA-N : pour – toutes OS

note SNA-RP : pour – FO, SNCTA, UNSA ; absence : CGT

SECURITE, TRAFIC, DELAIS

Ces thèmes ont été détaillés lors d'une réunion précédant le CT.

La DO nous a indiqué que le plan de performance FABEC n'est toujours pas adopté alors qu'il a déjà été présenté deux fois. A suivre ...



PROJETS ESPACE

Un GS espace s'est tenu le 18 mai où les projets et la stratégie DSNA ont été développés. Concernant le projet SIV ouest parisien, le dossier a pris du retard. La DO se justifie en évoquant la complexité du sujet. Une réunion est prévue le 12 septembre pour présenter les scénarii consolidés.

REMOTE TWR

La DO a présenté ses premières études et le périmètre du concept opérationnel des remote tower. L'ensemble des OS a rappelé que le protocole prévoyait un GT traitant de ce sujet et qu'il était donc prématuré d'en parler. Les premiers échanges formels auront lieu à l'automne dans le cadre du GT dédié.

QUESTIONS DIVERSES

Lors de ce CT, FO a posé la question diverse suivante :

« Les organismes de Cayenne, Pyrénées et Dzaoudzi présentent des spécificités qui ont été évoquées et reconnues à plusieurs reprises au niveau national. FEETS FO vous demande de bien vouloir étudier rapidement la possibilité de prendre en compte ces spécificités ».

Faisant écho aux discussions protocolaires où ces plateformes sont citées, la DO se dit prête à spécifier les dispositions à mettre en œuvre. L'option 3 des expérimentations pourrait notamment s'appliquer au titre de la bi-qualification exercée à Pyrénées ainsi que pour Cayenne afin de prendre en compte la spécificité Océanique et le traitement complexe des RH. S'agissant de Dzaoudzi, la spécificité (SIV sur un terrain contrôlé TSEEAC) sera abordée dans le cadre du GT permanent TWR.

Vos représentants SNNA-FO : Laure CHABENIUK 03.44.11.49.27 Laurent NOTEBAERT 06.82.93.93.59

***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

Nom & Prénom :

Date de naissance :

A....., le.....

Corps :

Signature

Affectation :

Adresse professionnelle :

☎ :

A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail

Portable :

ou par courrier : SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116

Email :

33704 MERIGNAC CEDEX

